

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES

FORET COMMUNALE DE SAINT-CÉZAIRE-SUR-SIAGNE

alpage parcours

CCT validé par la commission mixte de pâturage du 28 novembre 2025

1- DESIGNATION DU LOT

Commune de situation : Saint-Cézaire-sur-Siagne

Numéro et intitulé du lot : Lot de pâturage de Les Malines

Surface totale : 84.7088 ha

Surface pâturable : 84.7088 ha

Liste ou tableau des parcelles forestières : 2

Liste ou tableau des parcelles cadastrales : A1218

Précision sur les limites :

Au Nord et à l'Ouest, les falaises des Gorges de la Siagne.

Au Sud, les limites de la forêt communale.

A l'Est, les limites de la parcelle cadastrale.

Voies d'accès : pistes DFCI

Plan de l'unité pastorale : ci joint

2- DUREE DE LA LOCATION : 6 années

Dates de la saison pastorale : du 1^{er} octobre au 1^{er} mars

3- TECHNICIEN FORESTIER TERRITORIAL RESPONSABLE DU LOT

Mme Maureen MEIRANESIO-RABAUX, UT Préalpes de Grasse, Littoral Ouest

Portable : 06 19 99 93 42 ; adresse électronique : maureen.meiranesio-rabaux@onf.fr

4- TAUX DE CHARGEMENT, ESPECES AUTORISEES

Effectif maximum : 60 UGB

Liste des espèces admises au pâturage : Ovins – Caprins

Nombre de têtes sur la durée autorisée pour les espèces admises :

- ovins : 420

Caprins autorisés, dans la limite de 10 UGB.

Les effectifs des animaux devront être répartis de manière à ne pas dépasser la charge totale de 60 UGB.

N.B. : le ratio UGB est 1 UGB = 7 ovins ou 1 bovin ou 1 équidé ou 7 caprins

5- CONDITIONS ET RECOMMANDATIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

Dans les parcelles récemment exploitées, limiter au maximum le passage du troupeau afin que les rejets de chênes se développent.

6- EQUIPEMENTS PASTORAUX EXISTANTS

Bâtiments : non

Point d'eau : 1 puit

Installations annexes : non

Travaux d'amélioration récents : non

Adjointe
Chef.fe de pôle
Economie agricole
Peggy BAUDRAND





Scan250 IGN - 2021



